

Migrant.es, réfugié.es à la rue ? Toujours ni expulsion ni exclusion !

**LIMOGES :
SQUAT
CHABAZ
D'ENTRAR**

Nous avons relaté dans le numéro 290 de *Courant Alternatif* (mai 2019) la lutte autour du droit au logement des migrants de Limoges menée avec le soutien du collectif Chabatz d'entrar (Finissez d'entrer). Nous y décrivions comment s'est créé ce collectif à l'automne 2016, ses actions, ainsi que le squat de migrants dans les locaux de l'ancien Centre Régional de Documentation pédagogique (CRDP) de Limoges, depuis le 11 mai 2018. Notre article s'arrêtait sur la menace d'expulsion et promettait une suite que voici enfin.

D'un squat à l'autre

Occupant.es, sympathisant.es, militant.es, continueront à se faire entendre tant que les pouvoirs publics ne prendront pas des décisions pérennes, avec des partenaires sociaux, afin de répondre aux besoins des personnes migrantes.

Le collectif Chabatz d'entrar, avec l'appui de la Cimade, a donc organisé une manifestation anti Dublin III et contre l'expulsion de l'ex-CRDP ce samedi 25 mai, devant la préfecture. Après un rappel du contenu des lois Dublin III et de la situation de l'ex-CRDP, une chorégraphie évoquant la violence des traitements réservés aux migrants a démarré, aspirant une part croissante de la foule.

Puis un cortège s'est formé pour se rendre devant la mairie de Limoges au son des percussions. Après quelques tours sur la place de la mairie, le cortège emprunte la rue du Pont Saint-Martial, un itinéraire inédit qui laisse la police circonspecte... En bas de la rue, plusieurs voitures de police barrent l'accès au boulevard du quai Saint-Martial. Brusquement le cortège s'arrête, plusieurs manifestants forment une chaîne, une prise de parole est faite rapidement pour annoncer l'ouverture d'un nouveau lieu, déjà occupé depuis plus de 48 heures !

Toute le monde est invité à entrer dans ce lieu dont les grilles s'ouvrent, laissant place aux occupants qui exultent de voir plusieurs dizaines de per-



Les photos qui illustrent ce dossier ne proviennent pas de Limoges. Le 21 mars devait se dérouler à Paris une marche de solidarité qui a dû être annulée pour cause de confinement. Malgré cela, des militant.e.s se sont mobilisé.e.s pour protester à la fois contre le sort infligé aux migrants et contre le confinement. Ces photos ont été prises à l'Opéra (lieu prévu de départ de la manif) ainsi que dans le 20e et à Montreuil.

sonnes entrer dans la cour au son des percussions ! La grille est ensuite fermée avec un cadenas pour éviter toute entrée intempestive des policiers qui, de toute façon, n'ont pas tout compris et constatent la fin de la déambulation.

Ce nouveau squat, dans des locaux industriels très délabrés nécessitera pas mal d'aide pour son aménagement et prendra le nom du **4 bis avenue de la Révolution**, puisqu'il a également une entrée sur cette artère passante du centre-ville.

L'évacuation de l'ex-CRDP : une demi-victoire

Finalement c'est le 12 juin 2019 à 7h30 du matin que les locaux de l'ex-CRDP occupé depuis plus d'un an sont évacués par la police. Une proposition d'hébergement provisoire est faite aux occupants dans un ancien Ehpad à Saint-Junien (35 Km de Limoges), réquisitionné à l'occasion. Une cinquantaine d'entre eux acceptent, surtout ceux ayant un espoir de régularisation. Conformément à l'engagement pris par la Préfecture, cette évacuation se fait sans violence ni arrestation. Les personnes sans espoir de régularisation à ce moment s'étaient déjà installées au 4bis. Un car, affrété à l'oc-

casion, emmène les familles volontaires en deux voyages. La Croix-rouge et un collectif local se mobilisent dans cette ville rouge pour aider matériellement à leur installation.

Le préfet respectera ses engagements : organisation des transports pour que les enfants finissent l'année scolaire sans changer d'établissement, et surtout délivrance d'un récépissé de 3 mois ou de 6 mois, pour la plupart avec autorisation de travail. Évidemment, vu le coût fiscal demandé pour les titres de séjour, il sera nécessaire de faire appel à des dons au travers d'un « Pot commun » pour aider ces personnes sans ressources à réunir les sommes demandées.

Ce n'est cependant qu'une victoire en demi-teinte, due à l'activisme du collectif et au bon vouloir d'un préfet ayant jugé nécessaire de faire jouer son pouvoir discrétionnaire pour régulariser quelques familles. Par contre, il n'était pas question pour lui de régulariser les célibataires. Ceux-ci sont donc venus rejoindre les premières personnes installées au 4bis. Le problème du manque d'hébergements d'urgence sur Limoges n'est toujours pas résolu et de nouvelles familles ont rejoint le nouveau squat dans les mois qui ont suivi.

Les pressions policières et judiciaires

Les locaux occupés au 4bis avenue de la Révolution sont des anciens locaux de EDF-GDF, revendus par Engie à Vinci et Speed Rehab pour un projet de réhabilitation pas encore très défini. En réalité, Speed Rehab - filiale du groupe de gestion Brownfield - est une entreprise spécialisée dans le portage temporaire de locaux le temps de la dépollution pour le compte de l'acheteur final (dans ce cas, Vinci). Même si le projet est à long terme, cela n'empêche pas ces entreprises de faire tout leur possible pour faire dégager les occupants.

Alors que ceux-ci commençaient à s'organiser et trouver un peu de sérénité, le 11 juillet à 8h45, une vingtaine de policiers et agents de la BAC, accompagnant, à sa demande, un huissier mandaté par Vinci, a fait irruption dans le site. Ils ont systématiquement contrôlé les identités, pris en photo les papiers présentés et les personnes. Face aux portes fermées à clef, ils les ont fracturées, sans égards pour les enfants, témoins de leur brutalité, ni pour certains adultes, également traumatisés.

Le 9 août, les habitants dont l'identité a été relevée se voient remettre une assignation en référé aux fins d'expulsion d'occupant sans droit ni titre. C'est l'angoisse pour tous les habitants dont le nombre s'élève à ce moment à 90 adultes dont une vingtaine d'enfants.

Dès la rentrée, les manifestations de soutien reprennent : tout d'abord le samedi 7 septembre, le procès étant dans un premier temps fixé au lundi 9, puis le samedi 5 octobre puisque le procès est repoussé au vendredi 11. Ces manifestations très animées ont été le prélude à un procès très intéressant.

Un procès et un jugement étonnants

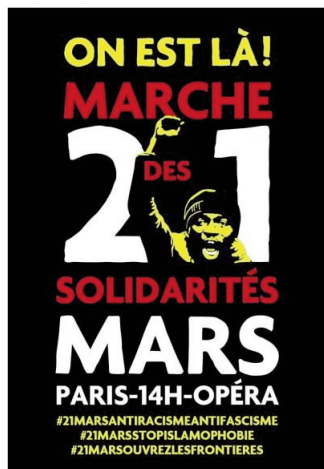
Le procès pour expulsion d'une quarantaine d'occupant.e.s (ceux qui avaient été identifiés lors de la « visite » de l'huissier) s'est donc tenu le 11 octobre. La petite salle d'audience a été vite remplie par une quarantaine de personnes. Dehors devant le tribunal, une autre cinquantaine de personnes étaient rassemblées, occupantes, occupants et soutien de Chabatz d'Entrar et de la Cantoche. L'entreprise Speed Rehab, propriétaire des lieux depuis janvier 2019, demande une expulsion en urgence pour pouvoir faire de cet espace un écoquartier, et pour « préserver la santé des personnes ». Selon l'avocat de Speed Rehab, le site est si pollué qu'il faut expulser les occupants, en somme pour leur bien. Cet avocat a fait un parallèle étrange et cynique : « il y a des gens à Rouen qui se battent contre la pollution... et ici, vous vous battez pour occuper un endroit pollué ! ». L'urgence est telle que l'avocat de l'entreprise se trompe en parlant des projets

sur le bâtiment d'à côté qui appartient à Limoges habitat et qui n'est pas occupé.

Pour la défense, une première avocate (choisie par un seul des occupants) a demandé à la présidente du tribunal si jamais elle ne déboutait pas le propriétaire, à assortir l'obligation de quitter les lieux de délais suffisants pour que le déménagement ne soit pas trop brutal. L'avocate de plusieurs dizaines des autres accusé.e.s, plus offensive, a ensuite parlé de la grande absente : la préfecture. Si l'expulsion est décidée, en pratique, ce serait bien la police, sur ordre de la préfecture, qui la mettrait en œuvre. Selon elle, « Les squats, ça arrange bien tout le monde », et notamment

La défense a réfuté l'urgence qu'il y aurait à évacuer le site, en rappelant qu'il y a trois ans un événement public a été organisé sur place sans que la pollution ne semble poser problème (« La Limoges Recycling Party », partenariat entre l'Université de Limoges, Ademe, Engie et Limoges Métropole). Des étudiants étaient invités à un concert unique sur un « lieu insolite » : une « friche urbaine ».

La juge et son assesseuse ont eu l'air d'écouter tout cela avec attention et annoncé que leur décision sera rendue le 29 octobre à 14 heures, 2 jours avant la trêve



hivernale. Finalement, dans leur jugement, elles ne retiennent pas l'accusation de voie de fait, font valoir que « l'urgence et le dommage imminent ne sont pas caractérisés » Elles soulignent que et prononcent quand même l'expulsion mais en accordant un délai... jusqu'au 15 juillet 2020 !

Ce large délai n'a pas empêché Speed Rehab d'envoyer de 18 février des pelleteuses faire quelques trous dans le sol pour vérifier le niveau de pollution. Ils ont juste eu le temps de faire trois trous avant que des militants interviennent. Après discussion avec les ingénieurs, ceux-ci ont pris conscience du cadre dans lequel ils travaillaient : à proximité d'un bâtiment d'habitation, dont une dizaine de fenêtres donnent sur le chantier, dont l'isolation et l'étanchéité sont précaires, certaines portes étant de

simples couvertures. Ils ont choisi de ne pas travailler dans ces conditions, et sont partis en fin de matinée. Speed Rehab a tenté de les obliger à revenir travailler le lendemain mais la société mandatée a décidé, à juste titre, que ce n'était pas à elle d'être au premier plan de ce conflit. De plus, après prélèvements, la pelleuse se contentait de reboucher et de tasser la terre, l'excédent étant mis en tas dans un coin, laissant cette terre à nue soumise aux intempéries.

Le 4bis, squat vivant et solidarité

Le problème de l'hébergement d'urgence n'est pas résolu par l'octroi d'un délai pour continuer d'occuper des locaux précaires pendant quelques mois. Cependant la vie continue de s'y organiser. Les associations et les individus solidaires continuent d'apporter leur soutien matériel, administratif, éducatif, et moral, avec les difficultés et les contradictions que cela comporte (Voir l'article Réflexions d'une militante de Chabatz d'Entrar)

Des chantiers ont eu lieu pour certains aménagements, en particulier l'isolation des tuyaux d'eau à l'arrivée de l'hiver. Avec la participation de l'association Chabatz d'Entrar, d'un groupe de jeunes français occupant une partie des locaux et d'autres bénévoles, des animations se déroulent régulièrement dans les locaux : projection de films, concerts, bal folk...

Quasiment depuis les débuts du squat du 4 bis, tous les mercredis soirs, c'est la « Cantoche », cuisine en commun avec des résidents pour un repas à prix libre pour les invités extérieurs en soutien aux résidents. A prix libre bien sûr. La Cantoche a assuré aussi la restauration d'autres manifestations : soupe devant la gare le 18 décembre (journée internationale des migrants), lors du concert organisé le 25 janvier en soutien aux cheminots.

En plus du soutien à la vie du squat, le collectif Chabatz d'Entrar continue d'organiser des manifestations, que ce soit pour la prise en compte du besoin d'hébergement ou sur d'autres thématiques. Par exemple, le 20 novembre, lors de la journée internationale des droits de l'enfant, le collectif et les jeunes migrants concernés ont manifesté devant le CHU pour protester contre les tests osseux.

Évidemment le confinement met en partie en difficulté cette organisation et la vie quotidienne de ce squat, mais au niveau de l'aide alimentaire, il continue d'être approvisionné et des contacts sont maintenus.

Alain, Limoges, le 22 mars
en partie à l'aide des textes
publiés sur La Bogue

Pour suivre cette lutte (et les autres) en
Limousin : <https://labogue.info>